



Des agents du Ministère de l'Intérieur rémunérés **SOUS le SMIC**

Des agents des catégories C, B et statuts spéciaux verront leur traitement brut passer sous le SMIC.

Bercy refuse d'aligner les indices des fonctionnaires suite à l'augmentation du SMIC, prévue au 1^{er} juin prochain. Le gouvernement met simplement en place l'indemnité différentielle (43,99€ max).

UNE INDEMNITÉ NE REMPLACE PAS UNE VRAIE REVALORISATION SALARIALE

UN1TÉ.MI FO EXIGE :

- ➔ UNE REVALORISATION SIGNIFICATIVE DES TRAITEMENTS
- ➔ L'AUGMENTATION DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE
- ➔ UNE REFONTE DES GRILLES INDICIAIRES DE TOUS LES CORPS DU MI
- ➔ DES CARRIÈRES COHÉRENTES ENTRE GRADES ET ÉCHELONS

**UN1TÉ.MI FO n'acceptera pas la précarisation
des personnels du Ministère de l'intérieur.**

Suivez-nous



UN1TÉ



20/05/2026